Vernaison

Vernaison, le 1er Juillet 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de VERNAISON étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André VAGANAY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur VAGANAY, Madame PILLON, Monsieur GOUX, Madame MALGOUYRES, Madame COSNARD, Madame FRAPPA-ROUSSE, Monsieur BARD, Monsieur GONNARD, Madame BAEZA, Madame BOURDIN, Monsieur BENMERZOUQ, Madame PLA-PAUCHON, Monsieur DRID, Madame LACROIX, Madame MARIN, Madame GRAZIANO, Monsieur VUILLEMARD, Madame BERNARD, Monsieur POCHON, Madame DESPINASSE, Monsieur GAILLARD.

Étaient excusés représentés :

Monsieur PEREZ a donné pouvoir à Monsieur VAGANAY.
Monsieur CARRÉ a donné pouvoir à Madame BAEZA.
Monsieur VOINDROT a donné pouvoir à Madame BERNARD.
Madame PALLEJA a donné pouvoir à Madame GRAZIANO.
Madame VANEL a donné pouvoir à Monsieur GONNARD.

Était absent :

Monsieur MONTEGUE.

Désignation du secrétaire de séance : Madame BAEZA

Monsieur le Maire accueille les trois élues du Conseil municipal des jeunes (CMJ) qui remercient les membres du Conseil municipal pour l'aide financière accordée qui a permis de visiter l'Assemblée Nationale. Elles en assurent un compte rendu puis un film de cette Institution est présenté.

Ensuite, les trois représentantes du CMJ assiste à la séance du Conseil municipal.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 mai 2019.

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le Maire en application des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui concernent la signature de deux contrats d'usage « artiste » pour la fête de la Musique, un contrat de location d'un logement à usage d'habitation, d'une convention d'occupation à titre précaire d'une partie de la Fée des eaux et de deux renouvellements de concession au cimetière communal.

Le Conseil municipal donne acte de cette communication.

1 – Autorisation de souscrire un emprunt de 500 000€, au taux de 0.79, auprès du Crédit Agricole Centre-Est.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions :

. **décide** de la souscription d'un emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est pour un montant de 500 000 € sur 180 mois, selon un amortissement progressif, à échéances constantes et une périodicité trimestrielle. Le taux d'intérêt est fixé à 0,79 %, montant de l'échéance constante de 8 845,05 €, pour un coût total du prêt de 530 702,97 €. La date de la 1ère échéance est envisagée pour le 19 octobre 2019 telle qu'annexée à la présente. Les frais de dossier s'élèvent à 500 €. Un remboursement anticipé est possible, moyennant le versement d'une indemnité (deux mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).

. **autorise** M. le Maire à signer le contrat à intervenir,

. **donne tous pouvoirs** pour solliciter les fonds au moment opportun et accomplir l'ensemble des formalités administratives, techniques et financières liées à la conclusion de ce dossier.

. **dit** que les crédits et la recette correspondants seront prélevés et imputés en opérations non affectées - chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées – 1641 emprunts en euros » et au chapitre 66 « charges financières – 66111 intérêts réglés à l'échéance et 6688 autres charges financières : autres » – fonction 01 du budget principal, exercice 2019 et suivants.

2 – Approbation des avenants pour les emprunts garantis par la Commune au profit de Alliade Habitat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

. **approuve** l'avenant de réaménagement n° 87690 entre ALLIADE HABITAT et la Caisse des Dépôts et consignations qui correspond à un allongement de la durée de remboursement.

. **autorise** M. le Maire à signer l'avenant à intervenir et accomplir toutes les formalités administratives et financières nécessaires à la conclusion de ce dossier.

3 – Approbation de la convention à intervenir entre la Commune de Charly et la Commune de Vernaison pour les dérogations scolaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

. **approuve** le projet de convention de dérogation à la carte scolaire tel que présenté et applicable à compter de la rentrée scolaire 2019-2020.

4 – Approbation du règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) municipal pour les prestations périscolaires et extra-scolaires à compter de la réouverture 2019-2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

. **approuve** le projet de règlement intérieur de l'accueil de loisirs/ périscolaire sans hébergement tel que présenté et applicable à compter de la réouverture à l'issue de la période estivale 2019

5 – Création d'un poste non permanent d'auxiliaire de puériculture à temps complet à compter du 26 août 2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

. **décide** de créer, à compter du 26 août 2019, un emploi de contractuel, à temps complet, pour occuper les fonctions d'auxiliaire de puériculture principal de 2e classe, pour une durée de 11 mois environ, soit jusqu'à la fermeture estivale de la structure.

. **dit** qu'il sera procédé à la mise à jour du tableau des effectifs en conséquence.

. **dit** que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 012 « charges de personnel » du budget principal, exercice 2019 et suivant.

6 – Création d'un poste non permanent d'adjoint d'animation pour l'été 2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

. **décide** la création, à compter du 08 juillet 2019, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin saisonnier pour l'été 2019 pour le service d'accueil de loisirs sans hébergement relevant de l'échelle C 1 du grade d'adjoint d'animation, à temps non complet, selon une enveloppe de 150 h 00 pour le mois de juillet 2019.

. **fixe** la rémunération au 2e échelon de l'échelle indiciaire du grade des adjoints d'animation.

. **dit** que les crédits seront prélevés au chapitre 012 « charges de personnel » fonction 421 « Jeunesse – Centre de loisirs » du budget de la Commune, exercice 2019.

7 – Approbation de la convention d'attribution d'une subvention d'investissement à intervenir entre la Métropole de Lyon et la Commune pour la création de jardins familiaux sur l'Île Bouilloud à Vernaison.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

. **approuve** les termes de la convention à intervenir entre la Métropole de Lyon et la Commune tels que présentés.

. **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Métropole de Lyon afin d'obtenir une subvention d'investissement d'un montant de 37 440 € pour la création de jardins familiaux sur l'île Bouilloud à Vernaison.

8 – Fixation du tarif pour l'occupation par une structure type « bureau de vente » sur le parking du Pôle Enfance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

. **décide** de fixer le droit de place pour l'installation d'un bureau de vente à 500 € par mois à compter du 1er juillet 2019 jusqu'au 30 juin 2020.

9 – Modification des statuts du 27 décembre 2018 – Extension du périmètre du SIGERLy au titre de la compétence « éclaire public » suite au transfert d'une commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

. émet un avis favorable à la demande présentée par la Commune de Saint-Fons.

10 – Approbation de la convention à intervenir avec l'INSEE en vue des échanges dématérialisés pour l'Etat-Civil

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

. approuve le projet de convention à intervenir tel que présenté.

. autorise M. le Maire à signer la convention correspondante et à procéder à l'ensemble des formalités administratives, techniques et financières nécessaires à la conclusion de ce dossier.

11 – Approbation du dossier de demande de subvention au titre de la dotation globale de décentralisation 2e part « bibliothèque » : projet d'extention des horaires de la médiathèque.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

. adopte le dossier de demande de participation financière pour l'extension des horaires d'ouverture au public suivant les notice explicative le plan de financement ainsi que la fiche liée à l'instruction correspondant à ce projet lié à l'organisation des services,

. sollicite une aide financière au titre de la DGD 2019 pour un projet d'extension envisagé sur le 2e semestre 2019,

. dit que les crédits seront prélevés aux chapitres 011 « charges à caractère général » et 012 « charges de personnel » et la recette inscrite au chapitre 74 « dotations et participations » -fonction 321 « bibliothèques et médiathèques » exercice 2019 et suivants.

16 – Questions diverses

Monsieur le Maire explique que des travaux sur le réseau ferré à hauteur de la Tour de Millery entraîne un temps de fermeture plus long des barrières. Après avoir souhaité un bel été à chacun, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 45.

A noter que la prochaine séance est fixée au **05 septembre 2019**.

MAIRIE DE VERNAISON (Rhône)

Le Maire,
André VAGANAY